



Conseil du développement industriel

Trentième session

Vienne, 20-23 juin 2005

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT ET UNIÈME SESSION

(10-12 mai 2005)

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Introduction | 1-8 | 2 |
| Chapitre | | |
| I. QUESTIONS D'ORGANISATION | 9-10 | 2 |
| II. RAPPORT INTÉrimAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 (Point 3); SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Point 4); RÉGLEMENT FINANCIER (Point 9) | 11-16 | 2 |
| III. PROGRAMME ET BUDGETS, 2006-2007 (Point 6); BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 (Point 7); FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 (Point 8); RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ ET NOUVELLES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE PROPOSÉES (Point 10) | 17-25 | 3 |
| IV. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU DI (Point 5); MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES (Point 11) | 26-30 | 5 |
| V. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES (Point 12) | 31-32 | 5 |
| VI. DATE DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION (Point 13) | 33-34 | 5 |
| VII. ADOPTION DU RAPPORT (Point 14) ET CLÔTURE DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION | 35-36 | 6 |
| Annexe LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA VINGT ET UNIÈME SESSION | | 7 |

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa vingt et unième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 10 au 12 mai 2005. Sur les 27 membres du Comité, 26, dont les noms suivent, ont participé à la session: Allemagne, Autriche, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Pologne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

2. Ont également assisté à la session les 58 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Égypte, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Namibie, Norvège, Oman, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Yémen et Zimbabwe.

3. Les organisations suivantes étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Commission européenne, Institut international du froid, Ligue des États arabes, Organisation des pays exportateurs de pétrole, Organisation mondiale du commerce, Union africaine.

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M^{me} S. Noriega Urizar (Guatemala), au poste de président; M. T. Stelzer (Autriche), M. G. Asiegbu (Nigéria) et M. S. Radomski (Pologne) aux postes de vice-président; et M. I. A. Akil (Pakistan) au poste de rapporteur.

5. L'ordre du jour de la vingt et unième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.21/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.

6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

7. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa vingt et unième session figure en annexe au présent rapport.

8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa trentième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

| Conclusion | Objet | Page |
|------------|--------------------------------------|------|
| 2005/2 | Annexe au règlement financier | 3 |
| 2005/3 | Programme et budgets, 2006-2007 | 3 |
| 2005/4 | Barème des quotes-parts, 2006-2007 | 4 |
| 2005/5 | Fonds de roulement, 2006-2007 | 4 |
| 2005/6 | Renforcement des mesures de sécurité | 4 |
| 2005/7 | Situation financière de l'ONUDI | 5 |

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

9. Le 10 mai, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'*utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence* et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2005/1 UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES EN MATIÈRE DE SERVICES DE CONFÉRENCE

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt et unième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a également décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé le Vice-Président, M. S. Radomski (Pologne), de les présider.

II. RAPPORT INTÉRIMAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 (point 3); SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (point 4); RÈGLEMENT FINANCIER (point 9)

11. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 3, 4 et 9.

A. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005 (point 3)

12. Le 10 mai, le Comité a examiné le rapport intérimaire du Commissaire aux comptes (PBC.21/8), le rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005, présenté par le Directeur général (PBC.21/9) et le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2004* (y compris le rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005) (PBC.21/2 et Add.1).

13. Le 12 mai, sur la proposition du Président, le Comité a pris note des informations relatives au point 3 fournies par le Commissaire aux comptes.

B. Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes (point 4)

14. Le 12 mai, sur la proposition du Président, le Comité a également pris note des observations du Directeur général sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes, qui figurent dans le rapport intérimaire du Commissaire aux comptes (PBC.21/8).

C. Règlement financier (point 9)

15. Le 10 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur l'amendement proposé à l'annexe au règlement financier (PBC.21/4).

16. Le 12 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur l'*annexe au règlement financier*, présenté par le Président (PBC.21/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2005/2 ANNEXE AU RÈGLEMENT FINANCIER

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A pris note des informations que renferme le document IDB.30/4-PBC.21/4;

b) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel recommande à la Conférence générale d'approuver le texte révisé du paragraphe 5 de l'annexe au règlement financier tel qu'il figure à l'annexe du document IDB.30/4-PBC.21/4.”

III. PROGRAMME ET BUDGETS, 2006-2007 (point 6); BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 (point 7); FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 (point 8); RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ ET NOUVELLES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE PROPOSÉES (point 10)

17. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 6, 7, 8 et 10.

A. Programme et budgets, 2006-2007 (point 6)

18. Les 10 et 11 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets 2006-2007 (PBC.21/6).

19. Le 12 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *programme et les budgets, 2006-2007*, présenté par le Président (PBC.21/L.8), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2005/3 PROGRAMME ET BUDGETS, 2006-2007

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A pris note du projet de programme et de budgets, 2006-2007, tel qu'il figure dans le document IDB.30/6-PBC.21/6;

b) A invité le Président du Comité à poursuivre les consultations informelles ouvertes à tous en vue de donner au Secrétariat des directives claires quant au projet de programme et de budgets, 2006-2007, avant la trentième session du Conseil du développement industriel;

c) En prenant en compte le résultat des consultations informelles tenues conformément au paragraphe b), a invité le Secrétariat de l'ONUDI à informer les États Membres des ajustements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au document IDB.30/6-PBC.21/6.

B. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2006-2007 (point 7)

20. Les 10 et 11 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2006-2007 (PBC.21/7).

21. Le 12 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *barème des quotes-parts, 2006-2007*, présenté par le Président (PBC.21/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2005/4 BARÈME DES QUOTES-PARTS, 2006-2007

Le Comité a recommandé au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.30/7-PBC.21/7;

b) Recommande à la Conférence générale d'établir pour l'exercice biennal 2006-2007 un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 58/1 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI;

c) Prie instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2006-2007, conformément à l'alinéa b) de l'Article 5.5 du règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours;

d) Demande aux États qui ont des arriérés, y compris ceux qui ne sont plus Membres de l'ONUDI, de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de versement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONUDI.”

C. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 (point 8)

22. Les 10 et 11 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 (PBC.21/3).

23. Le 12 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *Fonds de roulement, 2006-2007*, présenté par le Président (PBC.21/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2005/5 FONDS DE ROULEMENT, 2006-2007

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision ci-après:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.30/3-PBC.21/3;

b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 continue à être de 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour l'exercice 2006-2007 reste le même que pour l'exercice biennal 2004-2005, c'est-à-dire comme prévu à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.”

D. Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées (point 10)

24. Le 12 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur le renforcement des mesures de sécurité au Centre international de Vienne (PBC.21/11), une proposition du Directeur général relative à des prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 (PBC.21/12 et Add.1) et une note du Secrétariat sur la première phase du renforcement des mesures de sécurité (PBC.21/CRP.4).

25. Le 12 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *renforcement des mesures de sécurité*, présenté par le Président (PBC.21/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2005/6 RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A rappelé la décision IDB.29/4 du Conseil du développement industriel;

b) A pris note des progrès accomplis dans la première phase du renforcement des mesures de sécurité visant à mettre le Centre international de Vienne aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, comme indiqué dans les documents IDB.30/11-PBC.21/11 et PBC.21/CRP.4;

c) A pris note également des renseignements figurant dans les documents IDB.30/12-PBC.21/12 et Add.1;

d) A décidé de saisir le Conseil du développement industriel à sa trentième session des questions relatives au remplacement des fenêtres, à la mise en place d'un système de contrôle radio et au financement de la part de l'ONUDI dans la deuxième phase de ces mesures et a demandé à cet égard au Secrétariat de continuer de s'efforcer de communiquer aux États Membres des informations précises sur les options possibles de financement, en tenant compte des différentes opinions qui ont été exprimées au cours de la présente session.

IV. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI (point 5); MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES (point 11)

26. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 5 et 11.

A. Situation financière de l'ONUDI (point 5)

27. Le 11 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.21/13), un rapport du Directeur général sur les comptes spéciaux (PBC.21/10) et une note du Secrétariat sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.21/CRP.5).

28. Le 12 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la *situation financière*, présenté par le Président (PBC.21/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2005/7 SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.30/13-PBC.21/13;

b) Approuve la dotation de la réserve opérationnelle pour l'exercice 2006-2007, fixée à 3,03 millions d'euros, soit 15 % des prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel de cet exercice;

c) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs

contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

d) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.”

B. Mobilisation de ressources financières (point 11)

29. Le 11 mai, le Comité a examiné les informations concernant la mobilisation de ressources financières présentées dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2004* (PBC.21/2, chap. VI) et un document de séance sur les projets approuvés en 2004 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.21/CRP.3).

30. Le 12 mai, sur la proposition du Président, le Comité a pris note des informations concernant le point 11 présentées dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2004* et des informations fournies par le Secrétariat.

V. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES (point 12)

31. Le 11 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur les candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes (PBC.21/5 et Add.1 et 2) et une note du Secrétariat sur les candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes (PBC.21/CRP.2).

32. Le 12 mai, sur la proposition du Président, le Comité a pris note des informations concernant le point 12 fournies par le Directeur général et par le Secrétariat.

VI. DATE DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION (point 13)

33. Le 11 mai, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.21/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2005 et 2006.

34. Le 12 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la vingt-deuxième session, présenté par le Président (PBC.21/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2005/8 DATE DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa vingt-deuxième session les 5 et 6 septembre 2006.

**VII. ADOPTION DU RAPPORT (point 14) ET
CLÔTURE DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION**

35. Le 12 mai, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt et unième session

(PBC.21/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

36. Le Comité a clos sa vingt et unième session à 18 h 5 le 12 mai 2005.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA VINGT ET UNIÈME SESSION

| Cote | Point de l'ordre du jour | Titre |
|-----------------------------------|--------------------------|---|
| PBC.21/1 | 2 | Ordre du jour provisoire |
| PBC.21/1/Add.1 | 2 | Ordre du jour provisoire annoté |
| PBC.21/2 IDB.30/2 | 3 | <i>Rapport annuel 2004 de l'ONUDI</i> |
| IDB.21/2/Add.1 IDB.30/2/Add.1 | 3 | <i>Rapport annuel 2004 de l'ONUDI</i> . Liste des activités de coopération technique |
| PBC.21/3 IDB.30/3 | 8 | Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007. Propositions du Directeur général |
| PBC.21/4 IDB.30/4 | 9 | Règlement financier. Amendement proposé à l'annexe au règlement financier par le Secrétariat |
| PBC.21/5 IDB.30/5 | 12 | Nomination d'un commissaire aux comptes. Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général |
| PBC.21/5/Add.1 IDB.30/5/Add.1 | 12 | Nomination d'un commissaire aux comptes. Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général. Additif |
| PBC.21/5/Add.2 IDB.30/5/Add.2 | 12 | Nomination d'un commissaire aux comptes. Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général. Additif |
| PBC.21/6 IDB.30/6 | 6 | Programme et budgets, 2006-2007. Propositions du Directeur général |
| PBC.21/7 IDB.30/7 | 7 | Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire. Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2006-2007. Note du Secrétariat |
| PBC.21/8 IDB.30/8 | 3 et 4 | Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005. Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 |
| PBC.21/9 IDB.30/9 | 3 | Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005. Rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005. Présenté par le Directeur général |
| PBC.21/10 IDB.30/10 GC.11/5 | 5 | Situation financière de l'ONUDI. Comptes spéciaux. Rapport du Directeur général |
| PBC.21/11 IDB.30/11 | 10 | Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées. Renforcement des mesures de sécurité au Centre international de Vienne. Rapport du Directeur général |
| PBC.21/12 IDB.30/12 | 10 | Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées. Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité. Proposition du Directeur général |

| Cote | Point de l'ordre du jour | Titre |
|------------------------------------|---------------------------------|--|
| PBC.21/12/Add.1 IDB.30/12/Add.1 | 10 | Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées. Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité. Additif |
| PBC.21/13 IDB.30/13 | 5 | Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général |
| Documents de séance | | |
| PBC.21/CRP.1 | 2 | Adoption of the agenda. List of documents |
| PBC.21/CRP.2 | 12 | Appointment of an External Auditor. Candidatures for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat |
| PBC.21/CRP.3 | 11 | Mobilization of financial resources. Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2004. Prepared by the Secretariat |
| PBC.21/CRP.4 | 10 | Security enhancements and proposed new conference facilities. Implementation of security enhancements, phase I. Note by the Secretariat |
| PBC.21/CRP.5 | 5 | Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat |
| PBC.21/CRP.6 | - | Liste des participants |